



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :**

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 novembre 2023, le projet de règlement d'urbanisme suivant a été déposé et adopté par les élus municipaux :

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 527-2023 SUR L'OCCUPATION ET  
L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Ce projet de règlement prévoit des normes relatives à l'occupation et à l'entretien de tous les bâtiments et des autres constructions visant à préserver l'intégrité de leurs parties constituantes, à les protéger contre les intempéries, à empêcher leur déperissement et à en assurer la sécurité. Il contient également des normes s'appliquant spécifiquement aux bâtiments destinés à l'habitation afin qu'ils soient, par la qualité de leur état et de leur environnement, favorables à la santé, à la sécurité et au confort de leurs occupants.

**Toute personne intéressée peut obtenir une copie de ce projet de règlement au bureau municipal en composant le 418-598-3368 poste 201. Celui-ci peut aussi être consulté sur le site internet de la municipalité.**

Les membres du conseil municipal seront appelés à procéder à l'adoption de ce règlement lors de la séance ordinaire du **MARDI 5 DÉCEMBRE 2023** qui se tiendra en présentiel et en visioconférence à partir de la salle du conseil municipal sise au 14 rue des Loisirs à Saint-Aubert.

**Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra au début de la séance du Conseil municipal à 19h30.**

Toute personne intéressée par l'adoption de ce règlement peut être présente à la consultation qui se déroulera à la salle du conseil municipal ou s'inscrire à la visioconférence par ZOOM **au plus tard MARDI 5 DÉCEMBRE 2022 À 16H00** par courriel à l'adresse suivante: [reception@saint-aubert.net](mailto:reception@saint-aubert.net)

Toute personne intéressée peut également faire connaître ses interrogations, commentaires ou son opposition à l'adoption de ce règlement en transmettant son avis écrit à l'adresse postale suivante **au plus tard MARDI 5 DÉCEMBRE 2023 À 16H00 :**

**Municipalité de Saint-Aubert  
14 rue des Loisirs  
Saint-Aubert (Québec)  
GOR 2RO**

**ou par courriel : [administration@saint-aubert.net](mailto:administration@saint-aubert.net)**

**DONNÉ À SAINT-AUBERT CE QUINZIÈME JOUR DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.**

**GILLES PICHE**

Directeur général et Greffier-Trésorier

---

### **Certificat de publication**

Je soussigné Gilles Piché, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Aubert, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi.

**EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ CE CERTIFICAT À SAINT-AUBERT, LE 15<sup>IÈME</sup> JOUR DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.**



**Gilles Piché**  
Directeur général et greffier-trésorier